

Projet d'appel à propositions

22/09/2020

EDEC

Branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

AXE 4 : COMMUNICATION, CAPITALISATION ET MISE A DISPOSITION

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'EDEC DE BRANCHE

La branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire a répondu en juin 2018 à l'appel à projets du ministère du travail porté dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences relatif aux « démarches prospectives compétences ».

Son projet a été retenu et a donné lieu à la conclusion d'un EDEC entre l'Etat, la FCD, la FGTA-FO, la Fédération des services CFDT, la Fédération CFTC Commerce, Services et Forces de vente, et la CFE-CGC Agro.

La présentation et les enjeux de la branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire se trouve en annexe 1 du présent document.

L'EDEC comporte 4 axes :

Axe 1 : Les emplois et les compétences d'aujourd'hui et de demain

Axe 2 : Mobilités et passerelles au sein de la branche ou avec d'autres secteurs professionnels

Axe 3 : Les certifications de la branche et les formations de demain

Axe 4 : Communication, Capitalisation et Mise à disposition.

Les travaux des axes 1 et 2 seront finalisés fin septembre, l'axe 3 est en cours et l'axe 4 faisant l'objet du présent appel à propositions vise à sélectionner un ou plusieurs prestataires pour accompagner la communication de la branche sur les outils ayant été réalisés dans le cadre des 3 autres axes.

Pris dans leur ensemble, les travaux menés dans le cadre de l'EDEC visent à construire et structurer une gestion dynamique des évolutions et des besoins de compétences au sein de la branche, et à accompagner les parcours professionnels et les mobilités des salariés à travers un plan d'actions concret et opérationnel. Ils ont pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- *Quelles compétences seront nécessaires demain au sein des entreprises de la branche ? Quelles compétences nouvelles vont apparaître et quelles compétences vont devenir sans objet du fait des évolutions du secteur ?*
- *Quelles conséquences quantitatives en résulte-t-il en termes d'emploi, affinées notamment par activités exercées et par bassins, compte tenu de la situation de la branche (y compris la décorrélation fréquente entre la formation initiale et les fonctions actuellement exercées) ?*
- *Quels besoins de recrutement en résulte-t-il pour les entreprises (à court et moyen terme, en identifiant les tensions rencontrées) ? Quelle articulation efficace et dynamique avec la politique de la branche en matière d'alternance et le souhait de préserver une forte culture de promotion interne ?*
- *Quels sont les autres secteurs professionnels avec lesquels des proximités en termes de compétences permettent d'envisager des passerelles et quelles conditions préalables en termes de compétences ces passerelles supposent-elles ?*
- *Comment accompagner au mieux entreprises et salariés de la branche, pour l'évolution des compétences au sein des entreprises, vis-à-vis des salariés en poste et des futurs salariés, notamment en termes de certifications, pour assurer l'emploi de tous au sein de la branche ou au sein d'autres secteurs identifiés comme permettant l'organisation de passerelles ?*

Les objectifs dépassent la branche et s'inscrivent dans une volonté de coopération intersectorielle : quelle que soit l'évolution des périmètres des branches professionnelles, un secteur confronté à des évolutions pourra de moins en moins dans l'avenir limiter l'horizon professionnel des salariés aux entreprises qui le composent. Tout l'apport des logiques de compétences réside dans le décloisonnement qui peut en résulter, permettant un choix qui sera d'autant moins virtuel qu'il sera accompagné.

Les résultats des travaux des Axes 1 et 2, c'est à dire les outils qui seront mis à disposition des acteurs de la branche professionnelle ou hors de celles-ci doivent être communiqués, appropriés et diffusés. Ces outils sont notamment :

-3 outils web et digitaux interactifs (« Appli pro », « Appli Web », et « Skills Map ») permettant de parcourir des informations détaillées sur les métiers de la branche et de découvrir des opportunités personnalisées (auto-évaluation des compétences de l'utilisateur, métiers classés par proximité de compétence, identification des compétences à développer...), ainsi que les tendances locales de l'emploi (entreprises et métiers par bassin d'emploi...).

-Une étude prospective en plusieurs volets : analyse des grands facteurs d'évolution de la branche et évolutions des métiers avec des Fiches « zoom métiers ». Cette étude prospective est également accessible sur Skills map.

L'annexe jointe au dossier identifie, avec des captures d'écrans ces différents outils, sur lesquels devront porter les travaux de communication prévus dans cet Axe 4

1. AXE 4 – PRESENTATION - PRESTATIONS ET LIVRABLES ATTENDUS

L'objectif du dernier axe de cet EDEC est la communication des travaux issus de cet EDEC.

Les travaux des axes 1 et 2 seront disponibles dès le lancement de cet axe (plus précisément le 2 octobre 2020). Les travaux de l'axe 3 (qui portent sur la certification et la promotion) seront également à promouvoir dans un deuxième temps, au cours du 1^{er} trimestre 2021 (probablement fin mars/avril).

L'axe 4 de l'EDEC se décompose en deux actions.

Action 4-1 : Création d'outils de communication

Disposer de supports d'information et de promotion des outils développés dans le cadre de l'EDEC, adaptés aux différentes cibles.

Les cibles visées sont :

- Les entreprises de la branche,
- Les salariés de la branche
- Les acteurs notamment du conseil en orientation et en évolution professionnelle
- Les journalistes et acteurs institutionnels

Productions attendues :

- Rédactionnel : Création des supports de communication (imprimés et/ou numériques) opérationnels, dynamiques adaptés aux différentes cibles et création de « kits » afin de présenter les outils (Appli Pro, Appli Web et Skills map) et leurs fonctionnalités aux différentes cibles, via les réseaux sociaux, par email, ou dans le cadre de salon par exemple....
- Conception graphique pour l'étude prospective
- Naming : Recherche de noms pour les applications « skills map » « appli pro » et « appli web », afin d'assurer une communication efficace auprès du grand public.

Action 4-2 : Capitalisation et mise à disposition d'outils

L'ensemble des productions et outils créés dans l'action 4-1 seront partagés entre les acteurs de la branche, avec les autres branches ayant une activité relative au commerce et à la distribution, avec le ministère du travail, ainsi qu'avec l'Opcommerce ainsi qu'avec les acteurs impliqués dans l'information et l'orientation des jeunes et des adultes. Ils seront également partagés avec les différentes parties prenantes du plan d'investissement dans les compétences.

Dans ce cadre les partenaires de l'accord s'engagent à être garant et à permettre la diffusion et le partage optimal de chaque production issue de chaque travail mené dans le cadre de cet EDEC.

A ce titre, des actions de communications spécifiques doivent être organisées.

Objectifs :

Actions de communication

Mettre à disposition les outils réalisés aux acteurs de la branche, aux entreprises, aux salariés, aux CEP, aux acteurs de l'emploi ...

Diffuser et partager les travaux réalisés dans le cadre de l'EDEC avec d'autres branches professionnelles.

Cible :

- Acteurs de la branche
- Les entreprises et les salariés de la branche
- Les CEP et acteurs de l'emploi
- Les autres branches professionnelles

Productions attendues :

Livraison des différents supports, mise en ligne des travaux, diffusion des outils de communication

- Films (plusieurs formats doivent être prévus selon les supports),
- Accompagnement sur une campagne de communication sur les réseaux sociaux de la FCD (contenus et messages à adapter en fonction de la cible visée),
- Dossier de presse.

Ces différentes productions sont présentées par cible, supports, objectifs et retours.

2. PLANNING PREVISIONNEL

Lancement de la consultation	22/09/ 2020
Date limite de réception	30/09/2020
Examen des réponses et audition des candidats présélectionnés	Du 30 /09 au 1/10/ 2020
Audition des prestataires retenus	Le 2 octobre 2020 après midi.
Début des travaux	Début octobre
Livrables	<p>Les livrables sont attendus en deux temps :</p> <p>1/Communication sur les outils réalisés dans le cadre des axes 1 et 2 : au plus tard décembre 2020</p> <p>2/Communication sur les outils réalisés dans le cadre de l'axe 3 : mars/avril 2021</p>

3. CONTENU ATTENDU DE LA REPONSE

- Présentation du prestataire, expérience, références et éventuellement travaux conduits avec des branches professionnelles et/ou sur les compétences et l'emploi ;
- Motivations/intérêt pour le projet ;
- Personnes dédiées au projet ;
- Proposition de planning.
- Proposition budgétaire.

4. SELECTION DU (DES) PRESTATAIRE(S)

Le choix définitif sera fondé sur :

- Le respect du cahier des charges
- La qualité de la compréhension de la demande
- L'expérience du prestataire sur des projets similaires ou connexes
- La qualité et le caractère innovant des méthodologies proposées
- La motivation à devenir partenaire du projet
- La cohérence du planning proposé
- La cohérence de la proposition budgétaire (devis détaillé demandé)
- La cohérence globale de la réponse et les éléments démontrant la capacité du prestataire à mener le projet à bien.

Le Comité technique s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Le Comité technique se réserve le droit d'attribuer séparément ou partiellement le marché.

A travers les données issues des acteurs du domaine qu'il pourra rencontrer pour les besoins de ses propres travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies.

5. PILOTAGE/GESTION DE PROJET

L'interlocuteur principal du (des) prestataire (s) sera la FCD (organisme relais de l'EDEC).

Un comité technique des partenaires composé de représentants de l'Etat et de la branche professionnelle sera constitué afin de suivre les travaux. Les résultats et livrables seront présentés au comité de pilotage de l'accord cadre et au comité de pilotage du plan d'investissement dans les compétences.

L'ensemble des productions et outils seront partagés entre les acteurs de la branche, avec les autres branches ayant une activité relative au commerce et à la distribution, avec le ministère du travail ainsi qu'avec le futur opérateur de compétences.

6. CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

La réponse à l'appel à projets sera transmise le 30 septembre 2020 au plus tard par mail à l'attention d'**Hélène CLEDAT**, hcledat@fcd.fr

Un exemplaire de la réponse devra également être adressé par courrier à la FCD, 12, rue Euler, 75008 PARIS (à l'attention d'Hélène Clédat).